

*Cours magistral, promotion des Master 1, Meef,
Lundi 12 février 2018 ESPé d'Occitanie-FDE de
Montpellier
Salim Mokaddem,*

La violence à l'École.

*Causes et déterminismes des discours et des pratiques de
légitimation des sanctions éducatives et des pratiques
punitives ou la prévention scolaire de la violence selon le*

MEN

*«Les meilleurs professeurs sont ceux qui savent se
transformer en ponts et qui invitent les élèves à les
franchir.» Nikos Kazantzakis*

© Salim Mokaddem, 2018

Sommaire

- *Introduction : Le discours de l'ordre*
- *Pourquoi l'École doit-elle se soucier de la violence ?*
- *Six mesures préconisées par le Ministère*
- *Guide de prévention de la cyberviolence entre élèves*
- *Casuistique et analyse factuelle non normative de la violence à l'École*
- *Les nouvelles idéologies du « soin » : la moralisation de la souffrance*
- *Les violences scolaires entre pairs (élèves) : jeux vidéos, cyberharcèlement, triangulation des violences à l'École*
- *Conclusion*
- *Bibliographie succincte*



Introduction : Le discours de l'ordre

- L'École n'est pas un empire dans un empire ; elle n'est pas isolée de la société et exprime donc aussi ses malaises, ses progrès comme ses régressions. La montée des incivilités, des jeux dangereux, des racket, harcèlements, bagarres, indisciplines est corrélative avec celle des crises (sociales, économiques, culturelles) ;
- Est-il vrai qu'il y a plus de violence à ce jour qu'antan (thématique nostalgique de l'École idéaliste) ? Les moyens technologiques (TIC) ne sont-ils pas causes (cyberharcèlement) et effet des violences à l'École ? Et l'École est-elle un lieu neutre et pacifique ? Qu'en est-il de la violence institutionnelle ?
- Y a-t-il des pédagogies qui enseignent la violence et d'autres, comme le pensent, Platon, Rousseau, Kant, Freinet, Illich, Rogers, Wallon, Dewey, Oury, et Salim Mokaddem, qui favorisent la paix, la concorde, la bienveillance, le souci de soi et de l'autre en terme d'empathie et de générosité intellectuelle autant qu'humaine (la fraternité de la devise républicaine) ?

Pourquoi l'École doit-elle se soucier de la violence ?

- La violence empêche les enfants de travailler sereinement
- Souci de santé publique et de coût collectif des maux et des soins
- Éthique républicaine de respect à l'École des droits de l'Homme et du citoyen
- CIDE : l'enfant doit être protégé affectivement, physiquement, juridiquement
- Délégation de protection des familles à l'École avec les responsabilités afférentes
- La violence est une culture qui se reproduit comme l'apprentissage d'une discipline ou d'une compétence (savoir se battre, se défendre, attaquer, humilier, se venger, etc.) : l'École doit donc veiller à ne pas être une institution de la violence produite, reproduite et valorisée de manière implicite (évaluation, curricula, quadrillage normatif, disciplines diverses)

- Le langage quotidien, renforcé par les médias, culpabilise à la fois les exclus de l'École - pauvres, immigrés, étrangers - (Ogien, 2014) et les responsables de l'École (les enseignants, les politiques, les acteurs institutionnels).
- Pourtant, les statistiques montrent que les premières victimes des violences et des harcèlements sont issues en majorité des quartiers relégués et ségrégués.



- *Ce que dit la Loi et le Code de l'Éducation à ce sujet : circulaire 2006-125 du 16/08/2006 :*

LUTTE CONTRE LA VIOLENCE

Prévention et lutte contre la violence en milieu scolaire

NOR : MENE0601694C

RLR : 552-4

CIRCULAIRE N°2006-125 DU 16-8-2006

MEN - DGESCO

INT

JUS

- Cette circulaire s'adresse donc au MEN, au Ministère de l'Intérieur, et de la Justice. Elle stipule une concentration des services, et des missions sur le territoire. Autrement dit, l'École est assistée dans ses missions par les forces de sécurité et la puissance judiciaire.



- Le texte parle de la violence à l'École comme si personne ne pouvait la situer, à l'instar d'une maladie (pandémie) et comme si elle touchait tout le monde. On peut légitimement se poser la question alors de son traitement et de son archéologie : faire entrer la société dans la société, est-ce faire entrer «la sécurité» dans les Écoles ? (Foucault, 2014)
- *«La lutte contre la violence en milieu scolaire constitue une priorité gouvernementale. En dépit de l'effort de tous et des mesures prises depuis de nombreuses années grâce à l'engagement des équipes éducatives et de leurs partenaires, les faits de violence sont devenus une réalité préoccupante dans l'école, lieu longtemps protégé. Les atteintes à l'intégrité physique et morale des enseignants, des élèves, et plus généralement des personnels, nécessitent un renforcement des dispositifs destinés à assurer, par tous les moyens de droit, la sécurité dans les établissements scolaires.»*



- L'École devient alors un système social total où tous les acteurs sont impliqués : famille, enseignant, fonctionnaires d'Etat des services souverains :
- *« Les phénomènes de violence fragilisent l'ensemble des relations sociales. Lorsqu'ils s'installent dans l'école, lieu de transmission des savoirs et des valeurs de notre société, c'est l'ensemble du pacte républicain qui est menacé, c'est l'égalité des chances qui est rompue. Restaurer l'autorité des adultes, permettre aux élèves de travailler et de vivre dans un climat de sérénité, réaffirmer les droits et les devoirs de chacun est une condition de la réussite de l'école. Les causes de ces violences sont complexes et multiples. Elles appellent des réponses coordonnées et complémentaires entre l'éducation nationale et ses partenaires : le maire et les collectivités territoriales, la police, la gendarmerie, la justice, les associations, etc. Ces réponses doivent impliquer les parents, premiers responsables de l'éducation de leurs enfants. »*



- L'École est en soi un vecteur de prévention par le biais des savoirs et des connaissances ; de même que la culture humaniste et les projets éducatifs et culturels peuvent atténuer ou sublimer les pulsions violentes (pari optimiste de la culture humaniste reprenant celui des Lumières) :
- « *La portée des missions qui lui sont assignées confère à l'école et à ses représentants une autorité particulière : contribuer à la formation des citoyens. Les enseignements, le savoir et l'accès au langage et à sa maîtrise, constituent un cadre structurant et protecteur : en soi, l'acte pédagogique représente une des premières préventions de la violence. Si l'échec scolaire ne conduit pas nécessairement à la violence, les auteurs d'actes de violence sont souvent des jeunes en situation d'échec. L'école offre également des espaces de parole, l'accès à la culture et permet de faire l'expérience de l'acte solidaire et de l'entraide dans le cadre des activités associatives, éducatives et sportives.* » (Ibid.)

- Une corrélation est donc faite très explicitement dans le texte ministériel entre violence et échec scolaire, mais, non pas entre violence scolaire et échec scolaire et social ou humain.
- Pourtant, l'institution scolaire porte aussi avec elle de la violence réelle, comme l'ont montré les pédagogues et philosophes de l'éducation (Bourdieu, Pain, Neil, Dewey).
- L'École n'est pas toujours un lieu bienveillant et sécurisant, accueillant et généreux pour tous. Et, faut-il mentionner les rites violents de bizutages prenant sens et réalité, existence et signification, uniquement à l'École comme institution ou ritualisation de la socialisation par la souffrance sacrificielle, pour mentionner le fonctionnement structural de la production de la violence par l'École et dans l'École (Defrance, Sayad, Ogien, Dubet) ?



- Certaines Écoles font silence sur des pratiques d'adultes moqueurs, agressifs envers certains élèves stigmatisés, soit par leur comportement, soit par leurs évaluations, soit par leurs origines (genre, social, culturel). Il y a des enseignants et des administrateurs racistes, même si cela est un délit ; il y a des adultes antisémites, xénophobes, ou même, négligents dans le soin des enfants.

- L'École est souvent un lieu de violence pour certains enfants (rythmes, curricula, logiques disciplinaires, climat, atmosphère, paroles, etc.).



Exemples de violences ordinaires :

- la punition collective ;
- La violence verbale (insultes, surnoms, sobriquets)
- la sanction punitive ; la punition par énervement
- le non respect des phobies de l'enfant de GS à la piscine, qui a peur de mettre sa tête dans l'eau et qu'on force malgré ses sentiments anxiogènes à pratiquer une activité physique et sportive ;
- l'enfant qui pleure dans la cour de récréation et à qui on dit : « Ce n'est pas grave! » ou pire encore : « C'est bien fait pour toi, tu l'as bien cherché !»



- l'enfant qui passe son temps scolaire dans le bureau de la Directrice ou du Directeur parce qu'il « gêne » la classe
- la classe de CP, entrant dans la pratique de la lecture suivie et de l'écriture scolaire, privée d'enseignant-e-s parce que, depuis la rentrée en CP, il y a une théorie de remplaçant-e-s non coordonné-e-s entre eux
- l'eip qui s'ennuie à l'École, ou la classe qui ne fait jamais de sortie, ou d'EPS, ou de LVE, parce que le ou la PE n'aiment pas ou ne savent pas comment gérer cette situation
- l'enfant qui se fait voler ses outils de classe et frapper quotidiennement par ses « camarades » de classe le dit à l'adulte qui, lui, n'en a cure



Six mesures sont alors préconisées par le Ministère (Ibid.)

1 - Soutenir et accompagner les victimes des violences par le droit, en assurant la protection juridique des personnels et des moyens. Informer et aider les victimes, élèves ou personnels de l'Établissement par des recours médicaux, psychologiques, sociaux, administratifs, pédagogiques. Soutenir le fonctionnement des établissements (numéro vert : VICTIMES, Inavem, Autonome de solidarité, etc.)
Consulter le site :

<http://www.justice.gouv.fr/region/inavem.htm>

2 - Assurer la sécurité des personnes (personnels et élèves), en faisant des diagnostics et des audits de sécurité dans les établissements scolaires ; assurer les abords des établissements scolaires (sécurisation policière ou militaire) ; maintenir les services des correspondants police-gendarmerie-École



3 - Signaler les irrégularités, les situations dangereuses ou insécures par le biais de la fiche SIGNA remplacé par SIVIS(nouveaux protocoles suite aux attentats du 7 janvier 2015 et maintien du seuil d'alerte Sécurité Défense) ; signalement au Conseil Général (en charge de la PMI et de la protection judiciaire de la jeunesse) pour saisine au Procureur ; suivi des comportements et des élèves en souffrance pour orientation et soin éventuel ; l'information au chef d'Etablissement des suites concernant la saisine du Procureur de la République (délai de 10 jours)

4 -Responsabiliser les élèves et associer plus étroitement les parents ; faire viser le règlement intérieur ; s'assurer de l'assiduité et du contrôle des présences des élèves ; mise à disposition des locaux en dehors des heures de classe ; mise en œuvre de procédures disciplinaires ; prise en compte du comportement des élèves (tenue, politesse, respect, civisme, sérieux, etc.)



5 - Améliorer l'efficacité des partenariats (Justice, Intérieur, Services sociaux, Prévention, Département, etc.) et faire des suivis et des évaluations des contrats locaux de sécurité (*CLS*) et des comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté (*CESC*)

6 - Mettre à disposition des outils et permettre la formation à leur utilisation (ESPé)



La semaine du 14 au 21 mars est la semaine de lutte contre le racisme et l'antisémitisme à l'École (au collège et au lycée aussi) : les Écoles peuvent de droit organiser des manifestations :

L'éducation contre le racisme contribue à :

- *reconnaître la diversité humaine et culturelle*
- *favoriser le respect des différences et combattre le repli sur soi*
- *cultiver la tolérance et l'enrichissement mutuel*
- *promouvoir une société solidaire et du vivre-ensemble*
- *éveiller aux dérives du relativisme, de la rumeur, de l'obscurantisme, des théories du complot*
- *encourager l'esprit critique et la résistance face à l'injustice*
- *agir dans la durée pour faire évoluer les mentalités et instaurer une société plus fraternelle*



Les projets pédagogiques menés sur ce thème au cours de l'année scolaire peuvent être valorisés à cette occasion :

- Travaux menés par exemple dans le cadre du Concours national de la résistance et de la déportation, du Prix des droits de l'homme - René Cassin, à l'occasion de la journée de la mémoire des génocides et de prévention des crimes contre l'humanité ou encore de la journée nationale de la mémoire de la traite négrière, de l'esclavage et de leur abolition ;
- Tous travaux concourant à l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme (éducation aux usages responsables de l'Internet, éducation aux médias et à l'information).



Programme prévisionnel des actions éducatives.

Au cours de la semaine peuvent être organisés des :

- *débats*
- *projection de films*
- *pièces de théâtre*
- *expositions*
- *ateliers*
- *forums*
- *rédaction de textes*
- *production de contenus destinés à des publications en ligne*
- *rencontres sportives, etc.*

Cette semaine d'actions mobilise l'ensemble de la communauté éducative ainsi que les partenaires de l'Ecole, associations, équipes pédagogiques, parents d'élèves et l'ensemble des acteurs du Conseil de la Vie Lycéenne.

Cf. <http://eduscol.education.fr/cid86337/du-16-au-21-mars-2015.html>



*Guide de prévention de la cyberviolence
entre élèves :*

[http://cache.media.eduscol.education.fr/file/
11_Novembre/26/4/DP-Agir-contre-le-
harcelement-a-l-ecole-Guide_284264.pdf](http://cache.media.eduscol.education.fr/file/11_Novembre/26/4/DP-Agir-contre-le-harcelement-a-l-ecole-Guide_284264.pdf)



- Agir contre le harcèlement à l'École : le MEN via Eduscol met un site avec des ressources diverses, des textes de loi, des situations permettant des aides sectorielles pour agir contre tout type d'harcèlement, prévenir, faire face au harcèlement à l'École :

<http://www.agircontrelharcelementalecole.gouv.fr/>



- Exemple de projet musical en CM2 pour lutter contre la violence dans l'Académie de Lyon mené jusqu'en 2017 :

<http://eduscol.education.fr/experitheque/fiches/fiche9780.pdf>

- Textes de références :

<http://eduscol.education.fr/cid46841/textes-de-reference.html>



Casuistique et analyse factuelle non normative de la violence à l'École :

1 - Le racisme, le harcèlement, le racket, le sexisme, les jeux violents, l'obligation scolaire abusive, les rythmes de vie scolaire non chronobiologiques, les curricula décontextualisés, l'emprise « napoléonienne » de la vie de l'École, les hiérarchies innommées et harcelantes, les ordres sacralisés au prétexte de « citoyenneté », la laïcité comme ordre républicain non rationalisé, la « culture » scolaire, la « socialisation » scolaire, l'ordre moral népotiste



2 - Des violences à l'École, dans l'École, de l'École, par l'École :

- Les punitions collectives comme brimades et injustices instituées
- Le silence des adultes de l'École face aux souffrances d'un enfant (plainte, demande d'assistance ou rapport : « Débrouille-toi, tu m'embêtes ! », « Tu es toujours en train de te plaindre ! », ou mieux : « Que veux-tu que cela me fasse ? »)
- La privation de récréation ; le travail supplémentaire non fondé ; les brimades et remarques déplacées sur le physique, le moral, le caractère, la culture familiale, l'appartenance religieuse, les résultats scolaires, la tenue ou l'hygiène de l'enfant



- L'enfant de GS (cycle 1) qu'on oblige physiquement à mettre la tête sous l'eau dans la piscine « parce que c'est dans les programmes » ;
- l'enfant qui est systématiquement envoyé dans le bureau de la directrice car il est « ingérable » ;
- les parents à qui on ne parle jamais et auxquels on ne communique rien en matière de suivi éducatif et pédagogique, sous prétexte que leur enfant est difficile (inversement : les parents qu'on cajole parce qu'ils sont « importants », représentants des parents d'élèves, ou notables dans le village)
- Les enfants « têtes de turc », et, ceci, comme tradition de la famille dans l'École, pour devenir les souffre-douleur des enfants, des adultes et légitimer toutes les carences par leur présence (ENA, élève en situation de handicap, « étrangers », etc.)



les nouvelles idéologies du « soin » : la moralisation de la souffrance :

- exemple :

le *care* comme faux mouvement de bienveillance et comme psychologisme *préda-gogique* : l'attention ou la réflexivité contre le caritativisme empathique formel (Rousseau et l'amour de soi *versus* l'amour propre)

- exemple :

Axel Honneth ou Jürgen Habermas : le dialogue communicationnel et la sollicitude dans l'acte de connaissance de soi et de reconnaissance de l'autre comme éthique du vivre ensemble.



Les violences scolaires entre pairs (élèves) : jeux vidéos, cyberharcèlement, triangulation des violences à l'École

Causes :

- Le manque de surveillance dans la classe, la cour de récréation, la cantine, devant l'École, les jeux à risque, les xénophobies (de genre, de culture, de langue, de corps)
- Violences entre adultes (familles, professeurs, administrations)
- Les mots et les remarques entre adultes ; les conflits entre familles et élèves ; la mauvaise communication entre adultes dans la classe (AVS, ATSEM, etc.), dans l'École (entre enseignants, partenaires) ; les brimades hiérarchiques (notation infâmante, progression professionnelle contrariée, racisme, retard de carrière, favoritisme, etc., discriminations diverses)
- Violences entre enfant et adultes (la violence symbolique instituée et institutionnalisée, la violence institutionnelle)

Conclusions :

- Les solutions pédagogiques : agir pour une philosophie de la reconnaissance et de la bienveillance non moralisante
- Une prise en compte de l'enfance dans l'enfant : le droit de vie, de contestation, de parole, de prise en compte de sa diversité et de sa pluralité de droit et de fait dans la dignité de l'*infans* (cf. CIDE, art. 28-32)
- *Versus* les théories pessimistes rétrogrades : revenir à la morale des Anciens (universalisme abstrait déshistoricisé, idéalisé ou essentialisé), favoriser des pratiques optimistes utopiques pour donner à l'enfant maturité et autonomie par un acte de confiance en son devenir (Dewey)



Conclusions :

- La bienveillance éducative ou la sollicitude envers l'enfant et l'élève oblige à reprendre le schéma de l'élève comme raison pure ou intellect à éduquer indépendamment de l'affect ou de la sensibilité ; c'est d'ailleurs le sens du parcours éducatif culturel et artistique qui vise à développer la sensibilité et la subjectivité de l'élève en développant son sens réflexif, esthétique (*aisthèsis*) et son esprit d'innovation
- Le métier d'enseignant suppose une compétence en empathie et une supervision par les pairs, qui, eux-mêmes, doivent être bienveillants et non pas en compétition ou en émulation dans le travail en équipe. Notre culture scolaire est encore « féodale ».



CONCLUSIONS (SUITE ET FIN)

- Il est difficile de faire l'impasse sur le rôle de la fonction symbolique et de l'éducation à la sensibilité (émotions, empathie, décentration, éducation à la retenue pulsionnelle, etc.) par les arts et les cultures à l'École
- Les relations à la loi, à l'autorité, à la règle, à l'autre, passent par une reconnaissance axiologique de ce qui cadre et ordonne le désir des élèves à la volonté de grandir, d'entrer dans une civilisation des mœurs qui ne soit pas celle du Moi (ego) tout-puissant ou de la déliaison entre l'imaginaire et le réel (dissolution du sens et du symbolique par l'immédiation et le présentisme du désir)



Bibliographie succincte :

- Éric Debarbieux : Refuser l'oppression quotidienne : la prévention du harcèlement à l'École, rapport au ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, avril 2011.
- Didier Eribon, Retour à Reims, éd. Fayard, Paris, 2009
- Michel Foucault, La société punitive, éd. Gallimard/Seuil/EHES, Paris, 2014
- Michel Foucault, Surveiller et punir, éd. Gallimard, Paris, 1975
- Jean-Pierre Le Goff, La barbarie douce, éd. La Découverte, Paris, 2003
- Ruwen Ogien, La guerre aux pauvres commence à l'École, éd. Livre de Poche, Paris, 2014
- Philippe Meyer, L'enfant et la raison d'État, éd. Seuil, « Points », Paris, 1977
- Salim Mokaddem, Eduquer avec Platon, coll. «Réfléchir», Paris, 2017



SITOGRAFIE

- <http://www.education.gouv.fr/cid2765/climat-scolaire-et-prevention-des-violences.html>
- <https://www.cairn.info/revue-l-annee-sociologique-2008-2-page-319.htm>
- <http://eduscol.education.fr/cid73610/guide-sur-le-climat-scolaire-et-mediation-par-les-pairs-a-l-ecole-primaire.html>

